

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Les minarets entre l'égalité et la réalité

L'initiative sur les minarets a joué un rôle de révélateur à plus d'un titre. Nous n'avons pas fini d'en parler. Il n'était notamment pas prévu que la population résiste aussi vigoureusement à l'argumentation des opposants, principalement fondée sur l'égalité et la non-discrimination.

Certes, les partisans se sont efforcés eux aussi de se concilier le grand fétiche égalitaire en dénonçant, au nom des «valeurs républicaines», le statut inférieur de la femme dans la religion islamique. Mais même si cette argumentation féministe a ému un certain nombre de femmes, le vote nous paraît surtout dû au refus de placer les mœurs musulmanes sur pied d'égalité avec les nôtres. Ces mœurs nous demeurent totalement étrangères, lors même que des musulmans ont acquis la nationalité suisse et que des Suisses de souche se sont convertis à l'islam. Le principe égalitaire a été battu dans cette affaire. Et c'est ce qui choque le monde officiel.

Dans son fond, le principe d'égalité est contraire à l'appartenance à une communauté, nationale ou autre. L'appartenance engendre une différence significative entre celui qui en est et celui qui n'en est pas, ce qui entraîne un statut privilégié pour le premier et une exclusion partielle ou totale pour l'autre. C'est déjà vrai pour une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil. C'est encore plus vrai pour une famille. C'est vrai pour l'Eglise. C'est vrai pour une nation. L'exclusion ne relève pas du mépris pour la personne d'autrui, mais du fait que le sta-

tut de membre entraîne l'acceptation d'un ensemble cohérent de devoirs et de droits que le membre assume, ce qui justifie son statut privilégié.

L'universalisme abstrait de l'égalité n'a pas de place pour l'appartenance communautaire. C'est trop peu dire: il la condamne comme illogique, bestiale et responsable des conflits de tout genre qui meurtrissent l'humanité.

Du point de vue des «valeurs» égalitaires, la personne humaine n'est que conscience et volonté. Elle n'a pas de corps et sa nation pas de territoire. Il est révélateur que l'Union européenne, lieu par excellence du discours sur les valeurs, ne se reconnaisse pas de frontières territoriales fixes. L'Union s'étend à tous les peuples qui adoptent formellement ses valeurs égalitaires et démocratiques: après la Turquie, ce sera la Russie, puis l'Afrique du Nord et ainsi de suite. L'appartenance selon les valeurs ne peut être que mondiale.

Ainsi donc, le citoyen moyen, dont le corps occupe tout de même une certaine place et la nation un certain territoire, est contraint de penser ces réalités quotidiennes en marge des valeurs égalitaires qui inspirent les discours officiels. Quand nous disons «en marge», nous ferions mieux de dire «contre», car l'idéologie ne se connaît pas de marges, elle s'étend à toute chose et à toute personne.

Intellectuellement, d'ailleurs, ledit citoyen moyen partage ces valeurs, au moins par défaut, n'en ayant pas d'autres à disposition (sauf s'il lit *La Nation*!). Il se trouve déchiré entre

elles et son sentiment profond d'appartenir à un être collectif menacé. Honteux d'éprouver avec tant de force ces pulsions qu'il réprouve, il ne se dévoile que les fenêtres fermées et entre amis. Et tant pis pour les sondages!

Les craintes obscures et les passions troubles qu'on a reproché aux auteurs de l'initiative de réveiller correspondent à des choses justes et profondes. C'est qu'à force d'être reclus, le sentiment d'appartenance à une communauté de mœurs pourrit sur le cœur. Il engendre la rancœur, le désir de vengeance et le mépris. Pour qu'une personne ose le manifester publiquement et passer par-dessus les barrières des conventions, il faut que ce sentiment se mue en passion sous l'effet d'un discours politique mobilisateur. L'UDC excelle à tenir ce discours, qui a pour cette fois dépassé les frontières de la Confédération.

C'est dans ces moments-là que l'amour du pays risque de se muer en une certitude forcenée de sa supériorité absolue; que le désir légitime d'autonomie engendre le soupçon permanent, voire la haine, à l'égard de tout étranger, considéré *a priori* comme un ennemi en puissance; que la crainte justifiée face aux menaces d'invasion ou d'acculturation se dévoie en une militarisation de la société. On a vu l'explosion terrifiante de la Yougoslavie lorsqu'elle fut débarrassée du joug de l'idéologie égalitaire communiste.

Les Suisses n'en sont pas là. La démocratie directe – dont l'effet cathartique devrait être examiné plus à fond par les politologues et les commenta-

teurs politiques – leur a permis d'exprimer leur volonté d'une manière plus civilisée. Il est symptomatique que les sondages des journaux français et allemands aient donné des pourcentages de rejet des minarets autrement plus élevés que les résultats du 29 novembre.

La Suisse, en train de sombrer dans l'inexistence politique et morale, a rappelé aux autres Etats et surtout à ses autorités qu'elle existe. C'est une retombée collatérale heureuse de cette votation. Mais le caractère essentiellement passionnel de la réaction populaire fait douter que son effet dure très longtemps.

Nous disions plus haut que le principe d'égalité avait été battu. Ce n'est que partiellement exact. Comme nous n'avons cessé de le dénoncer, l'égalitarisme n'était pas absent du discours des partisans de l'initiative. Niant implicitement les différences cantonales en matière religieuse, l'initiative triomphante prive les cantons de la compétence de gérer leurs rapports avec les communautés musulmanes qui vivent sur leur territoire. Indépendamment des suites possibles, cette spoliation d'une compétence qu'ils sont seuls aptes à assumer d'une façon réaliste est en soi une perte irréparable pour les cantons. Du point de vue fédéraliste, c'est l'égalité qui a gagné contre la réalité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Dieu des chrétiens, Dieu des musulmans

Par François Jourdan, éd. *l'Oeuvre spirituelle 2008*

Le dialogue interreligieux est une belle chose. Encore faut-il que les croyants connaissent leur propre religion. C'est loin d'être toujours le cas car ils méprisent l'aspect doctrinal. François Jourdan, prêtre eudiste et docteur en théologie, expose les fondements de l'islam et du christianisme, en insistant sur leurs différences, très prononcées, il faut bien l'avouer. Le Coran nie les vérités essentielles du christianisme (Trinité, divinité du Christ, Incarnation, Rédemption, mort et résurrection de Jésus). L'auteur sent que le dialogue interreligieux est porté par le souci de convertir l'autre mais il ne le laisse entendre qu'avec une grande prudence: «[...] Dialoguer, ce n'est pas être d'accord. Nous devons accepter de prendre en compte nos différences, faire avec elles, non malgré elles [...] Vouloir convertir l'autre ou l'obliger à être dominé un jour, c'est le refuser. Dieu seul nous convertit à Lui, même si le dialogue peut y contribuer. Lorsqu'on aime quelqu'un, on souhaite pour lui ce que l'on a de mieux [...] «Amour et vérité se rencontrent» (Ps 85.11).

DANIEL LAUFER

J. P.

### De Copenhague à Crémone

*Nous devons enfourcher le cheval de bataille du réchauffement climatique. Même si la théorie du réchauffement climatique est fautive, nous ferons ce qui est bon aussi bien pour l'économie que pour la politique environnementale.*

Cette citation de Tim Wirth, ancien sous-secrétaire d'Etat pour les problèmes du globe, sous Clinton, illustre assez bien la problématique de la grande machine de Copenhague. Comme on peut s'en convaincre en prenant connaissance de l'avalanche d'informations, toujours rigoureusement référencées, du site [www.penseeunique.fr](http://www.penseeunique.fr), il y a une extraordinaire convergence des idéologies les plus diverses, des vues apocalyptiques à la destruction du capitalisme, de l'écologie la plus raisonnable à l'écologie religieuse, du rejet de la Bible même, en ce qu'elle fonde l'affreuse maîtrise de la nature par l'homme, à un pragmatisme qui serait scientifiquement fondé, tout y passe. Il y a un seul point qui est universellement incontestable: réchauffement climatique il y a. Que ce soit vrai ou non importe peu, l'essentiel est qu'on en soit convaincu; la certitude l'em-

porte sur la vérité. Je n'invente rien, je n'exagère pas. Il me suffit de citer Paul Watson, cofondateur de *Greenpeace*: «Ce qui est la vérité n'a pas d'importance. Seul compte ce que les gens pensent être la vérité.» (*Magazine Forbes*, nov. 1991) Et la vérité, pour «les gens», c'est la croyance en une nouvelle forme, ou plutôt une répétition, de l'éternel millénarisme. Nous allons «si nous ne faisons rien» au devant d'une catastrophe mondiale, autant dire la fin du monde. Le bouc émissaire de cette crise? C'est nous, bien entendu, nous les hommes des pays industrialisés, nous les riches, nous les pollueurs criminels. Le réchauffement, c'est notre faute.

Que répondre à cela? Toute remise en question apparaît d'emblée comme une preuve de la puissance des *lobbies* de la grande industrie, et l'examen dit scientifique s'arrête là. Qu'on rappelle que la Terre a connu de nombreuses périodes plus chaudes que maintenant, par exemple au Moyen Age où les pâturages montaient en Suisse jusqu'à 3000 mètres, où le Groenland portait bien son nom de «Pays vert», ça ne prend pas...

parce qu'on n'a justement pas de bouc émissaire! Si j'affirme que le plus important des gaz à effets de serre, et de loin, est la vapeur d'eau atmosphérique, sur laquelle les hommes, où qu'ils se trouvent, n'ont aucune influence, qui me croira? Pourtant c'est vrai. Comme il est vrai que si l'on arrivait à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de moitié, cela ne diminuerait la quantité des gaz à effet de serre que d'environ 0,05%!

\* \* \*

Je souhaiterais que le sommet de Copenhague se termine par la *Chaconne* de la 2<sup>e</sup> Partita de Jean-Sébastien Bach, jouée par un virtuose inconnu, sur un Stradivarius de 1680 – dont la sonorité incomparable serait due au froid extraordinaire qui a duré de 1645 à 1715, le petit âge glaciaire, comme nous l'apprend un communiqué de l'ATS, et qui a favorisé la croissance lente, mais homogène, des arbres du sud, de ceux dont les luthiers de Crémone ont su utiliser les qualités sans pareilles.

## Sept ans après

C'est avec une surprise teintée de triomphalisme que j'ai lu dans l'avant-dernier numéro de *La Nation* la recension par Jean-Blaise Rochat de l'ouvrage de Robert Gesseny: *Musique, que nous veux-tu? Essai sur la signification de la musique*<sup>1</sup>.

En effet, il y a de cela sept ans (et 202 numéros de *La Nation*), le même Jean-Blaise Rochat m'interpellait dans ces colonnes au sujet de mon peu de goût pour la musique dite contemporaine<sup>2</sup>. Quelques jours avant, il m'avait envoyé ce qui est reconnu comme un chef d'œuvre de ladite musique contemporaine: le *Concerto pour deux orchestres à cordes, piano et timbales* de Bohuslav Martinu, couramment désigné sous son titre abrégé de *Double concerto*.

Dans sa *Lettre ouverte*, Jean-Blaise Rochat cherchait à m'expliquer cette œuvre composée «à l'époque des accords de Munich»:

*Le Double concerto vous prend à la gorge dès la première mesure et ne relâche jamais son étreinte. Au terme d'une poursuite haletante, vous espérez que le large choral du deuxième mouvement vous laissera un moment de détente; mais il n'offre pas la céleste certitude de ceux de Bach: c'est un cri vertical et dur comme un mur. Le piano n'essaie même pas de franchir cet obstacle et se résigne à balbutier un thème dérisoire, poignant comme la chanson improvisée d'un enfant triste. Le troisième mouvement reprend les gestes violents du premier en les amplifiant et s'achève sombrement dans un sentiment de fureur contenue [...]*

Il ajoutait: «Il est évident que cette musique bouleversante vous pose sans ménagement une question de vie ou de mort» (c'est moi qui souligne). Il disait encore, à propos du chef d'orchestre, Rafael Kubelik, obligé de fuir la Tchécoslovaquie en 1948: «La tristesse de quitter sa patrie sans espoir de retour [...] traverse évidemment son interprétation chauffée à blanc» (idem).

Un mois plus tard<sup>3</sup>, je répondais:

*Tout cela est-il vraiment évident? Pas pour moi en tout cas qui ai écouté l'œuvre*

*avant de lire l'article: je n'y ai trouvé ni cri «vertical», ni fureur (même contenue), ni question existentielle, ni même de tristesse, seulement le malaise diffus causé par le langage polytonal de l'auteur. Selon moi, Jean-Blaise Rochat cherche à racheter le caractère indéniablement peu agréable de l'œuvre en la parant d'improbables vertus expressives.*

A l'appui de ma mise en doute des capacités expressives de la musique, je citais la célèbre affirmation de Stravinsky, celle qui a justement servi de point de départ à la réflexion de M. Gesseny:

*Je considère la musique, par son essence, impuissante à exprimer quoi que ce soit: un sentiment, une attitude, un état psychologique, un phénomène de la nature, etc. L'expression n'a jamais été la propriété immanente de la musique. [...] Si, comme c'est presque toujours le cas, la musique paraît exprimer quelque chose, ce n'est qu'une illusion et non pas une réalité. C'est simplement un élément additionnel que, par une convention tacite et invétérée, nous lui avons prêté, imposé, comme une étiquette [...] et que, par accoutumance ou inconscience, nous sommes arrivés à confondre avec son essence.*

J'enfonçais le clou par quelques citations du philosophe Etienne Gilson<sup>4</sup>:

*Reproduire des bruits naturels va rarement plus loin qu'imiter un rythme, comme celui de la course d'un cheval [...]. On voit que nulle véritable imitation formelle n'est ici en jeu, mais seulement une analogie plus ou moins lointaine dont l'auditeur n'aurait même pas eu conscience si le musicien ou le programme [du concert] ne l'informaient d'un mot de ce qu'on l'invite à se représenter. [Tout cela] est affaire de convention et de complicité consentie de la part de l'auditeur. [...]*

*Il est beaucoup plus difficile de s'apercevoir que la musique n'a pas plus fonction de signifier ni d'exprimer, qu'elle ne l'a d'imiter. La difficulté vient de ce que, l'imagination visuelle et l'intelligence ne chômant jamais, il est à peu près impossible d'entendre une musique*

*quelconque sans qu'elle ne «fasse penser» à quelque chose, d'où l'on conclut que, puisqu'elle y fait penser, elle l'exprime. On admet implicitement que c'est cela qu'elle «veut dire», mais la musique ne «dit» rien [...].*

Bien que Jean-Blaise Rochat ne m'ait pas répliqué à l'époque dans les colonnes de *La Nation*, je n'osais espérer l'avoir entièrement convaincu. C'est donc avec une profonde satisfaction que j'ai lu, il y a un mois et demi, la recension approbatrice qu'il a faite du livre de M. Gesseny, lequel confirme la thèse de Stravinsky selon laquelle «la musique est incapable d'exprimer par elle-même quoi que ce soit, sans référence extérieure»<sup>5</sup>. Il ne s'est pas contenté d'approuver en termes généraux l'ouvrage qu'il recensait, il a apporté sa propre contribution à la démonstration:

*Franchement, quand vous écoutez le premier mouvement de La Mer de Debussy, êtes-vous conscient que le paysage est évoqué de l'aube à midi et non de midi à quatorze heures? Dans l'ignorance du titre, sauriez-vous lier la beauté fluide de cette musique à un paysage marin?*

Malgré ce triomphe apparent, j'ai des raisons de penser que Jean-Blaise Rochat n'a pas totalement renié ce qu'il écrivait il y a sept ans dans sa *Lettre ouverte*: «La musique, même simple, est un langage avec son vocabulaire, sa grammaire, sa rhétorique et, en fin de compte, son sens».

Ce qui est en contradiction avec ce qu'il écrit encore Etienne Gilson et que je citais déjà il y a sept ans dans ma *Réponse*: «Il n'existe pas de système de sons musicaux dont la fonction soit de signifier des concepts ou des sentiments définis. On ne peut dire ni père, ni mère, ni amour filial en musique.»

Un moyen de résoudre la contradiction serait peut-être de distinguer entre la composition et l'interprétation. L'écriture musicale est bien un langage, avec son vocabulaire (les notes), ses expressions (les accords), sa grammaire (les règles de composition) et, finalement, son «signifié»: les sons produits par l'interprète qui suit la partition. En revanche, les sons

produits ne renvoient par eux-mêmes à aucun «réfèrent» extramusical; ils n'ont par eux-mêmes, comme le montre bien Etienne Gilson, aucune signification intelligible.

Ceci nous ramène à l'origine de la controverse d'il y a sept ans. Si la musique contemporaine est souvent désagréable à écouter, ne serait-ce pas tout simplement parce que la plupart des compositeurs contemporains a cru pouvoir s'affranchir des règles de la grammaire musicale, en particulier de la tonalité qui, selon Ansermet, a un fondement naturel dans l'ouïe humaine<sup>6</sup>? Dans cette hypothèse, la musique contemporaine serait donc faite de «barbarismes musicaux» et les compositeurs contemporains seraient – à de notables exceptions près – des «barbares» au sens étymologique du terme: des personnes qui parlent une langue incompréhensible, qui font des «borborygmes». Non pas des barbares involontaires, qui ne savent pas parler correctement parce qu'ils ne l'ont pas appris, comme les jeunes de banlieue, mais des barbares volontaires, qui ne veulent pas composer «tonalement», le plus souvent pour flatter le snobisme d'un petit milieu qui s'enorgueillit de ne pas partager les goûts vulgaires de la plèbe.

DENIS RAMELET

<sup>1</sup> Editions de l'Aire, 2009.

<sup>2</sup> «Lettre ouverte à Denis, Jean-Baptiste, Pierre-Gabriel et quelques autres pour qui l'histoire de la musique s'est arrêtée le 5 décembre 1791», *La Nation* N° 1676 du 22.03.2002.

<sup>3</sup> «Réponse à Jean-Blaise Rochat et quelques autres concernant les rapports entre l'art et la pensée», *La Nation* N° 1678 du 19.04.2002.

<sup>4</sup> Etienne Gilson, *Matières et formes: poétiques particulières des arts majeurs*, éd. Vrin, Paris, 1964, pp. 168 ss.

<sup>5</sup> Jean-Blaise Rochat, «Musique, que nous veux-tu?», *La Nation* N° 1875 du 06.11.2009.

<sup>6</sup> Ernest Ansermet, *Les Fondements de la musique dans la conscience humaine*, Robert Laffont (coll. Bouquins), 1989.

## Les Vallotton: un siècle au service de la peinture

Véritable institution de la vie artistique lausannoise, la Galerie du Chêne, à l'ouest de la place Saint-François, fermera ses portes à la fin de l'année. Son directeur, Donald Vallotton, se retire pour raisons de santé à l'âge de 73 ans. Quelque trois cents tableaux, placés sous haute surveillance, resteront provisoirement en terre vaudoise. Ils seront confiés à un dépôt du Gros-de-Vaud en attendant d'être proposés, ces prochaines années, dans des ventes aux enchères en Suisse et à l'étranger. Quant aux riches archives de la galerie, elles pourraient être confiées au Musée Jenisch, à Vevey, qui détient une cartothèque bien étoffée et des collections constituant le Cabinet cantonal des estampes.

La Galerie du Chêne, sise à la rue du Grand-Chêne 2, a vu le jour en 1992. Elle est l'héritière directe de la Galerie Paul Vallotton fondée au seuil de la Première Guerre mondiale par le frère du peintre. C'est la plus ancienne galerie de Lausanne disposant d'un stock avec les galeries Alice Pauli et Nane Cailler. Vouée à l'art contemporain, la galerie Pauli, ouverte en 1962 à l'avenue de Rumine 7, se trouve depuis 1989 à la rue du Port-Franc, dans le quartier du Flon; sa directrice est aujourd'hui une alerte octogénaire. Quant à la Galerie Nane Cailler, précédem-

ment nommée Galerie Maurice Bridel et Nane Cailler (1953-1956), puis Galerie La Gravure (1956-1970), sise à l'avenue des Deux-Ponts, elle est née dans le sillage de la Guilde de la Gravure créée en 1948 rue de Seine, à Paris, par Pierre Cailler, avec bureau à Genève. En 1958, cet éditeur, à qui l'on doit notamment l'édition de quelque huit cents estampes, avait installé son atelier de gravure et son bureau dans les locaux abritant aujourd'hui la galerie de sa fille; il possédait aussi l'Imprimerie de la Plaine du Rhône, à Aigle, qui fut rachetée par l'Imprimerie Corbaz peu après son décès, survenu en 1971.

Mais revenons à nos Vallotton... Etonnante coïncidence, c'est en 1909, il y a tout juste cent ans, que le *Künstlerhaus* de Zurich – l'actuel *Kunsthaus* – organisait la première grande exposition individuelle consacrée à Félix Vallotton (1865-1925). Peu après, en mars 1914, son frère Paul (1864-1936), ancien directeur de la Chocolaterie Cailler, à Broc, ouvrait une galerie à Lausanne, dans le bâtiment «art déco» des Galeries du Commerce, au sud de la place Saint-François. Le local se trouvait au rez-de-chaussée, jouxtant l'ascenseur hydraulique qui fera l'émerveillement et la joie de plusieurs générations de visiteurs, écoliers com-

pris. Dans la foulée, le marchand de tableaux lausannois consacre à son frère une nouvelle exposition personnelle. Pour répondre à la demande de sa riche clientèle, il loue bientôt deux pièces supplémentaires dans l'ancien Hôtel Gibbon, qui sera démoli en 1924 pour faire place au bâtiment de la Société de Banque Suisse, l'actuelle UBS.

La grande crise des années trente provoque une forte contraction des ventes. La Galerie Paul Vallotton se réplie au N° 7 du Grand-Chêne, dans un petit local bien situé qui occupe le tiers de l'actuelle brasserie du Lausanne-Palace.

Au décès de Paul Vallotton, en 1936, les neveux du peintre, Maxime et Claude Vallotton, travaillent à la galerie avec leur sœur Marianne, qui dirige le secrétariat depuis 1914 et s'en occupera jusqu'en 1969, soit pendant cinquante-cinq ans!

En 1947, l'Aga-Khan rachète le Lausanne-Palace dans des circonstances rocambolesques. Du même coup, il expulse la galerie. Celle-ci trouve refuge au-dessus du restaurant du Grand-Chêne, au deuxième étage du bâtiment. Dans les années cinquante, nouveau déménagement: la galerie passe au N° 6 du Grand-Chêne, maison dans laquelle René Auberjonois avait son atelier. En octobre 1969, Donald Vallotton, fils de

Paul-Adrien, avocat, et de Mildred, née Buist, d'origine écossaise, prend le relais. Ce petit-fils de Paul vient d'effectuer un stage d'une année à Paris. Ses oncles et tantes, descendants directs du frère du peintre, ont tous plus de septante ans. En 1992, il crée sa propre entreprise sous le nom de Galerie du Chêne et l'installe dans ses locaux actuels, au deuxième étage du N° 2 de la rue du Grand-Chêne.

On doit à cette dynastie lausannoise de galeristes de nombreuses expositions consacrées à des artistes suisses et français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. On y verra des œuvres de Félix Vallotton et de son ami lausannois Steinlen, mais aussi, parmi beaucoup d'autres, les Vaudois François Bocion, Abraham Hermanjat, René Auberjonois, Gustave Buchet, Rodolphe-Théophile Bosshard, Charles Clément et Charles Chinat, peintre de La Côte et de l'intimité.

Les locaux du Grand-Chêne, tout imprégnés de cette passionnante aventure artistique, ne sont pas encore reloués. Abriteront-ils, l'an prochain, une nouvelle galerie, les bureaux d'un commissaire-priseur ou d'un conseil en beaux-arts? C'est en tout cas le vœu que forme le locataire actuel, à qui l'on souhaite une belle retraite.

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

## Le tricheur philosophe

Les médias romands ne manquent pas de philosophes amateurs. Après le rappeur Stress, dont ils recueillent les leçons avec déférence, voici Fahti Derder. Chaque lundi, le quotidien *24 heures* le prépose à la réflexion.

A l'occasion de l'affaire Thierry Henry, footballeur français ayant provoqué un scandale planétaire à cause d'une faute de main, l'animateur en chef de la chaîne valdo-fribourgeoise *La Télé* entend de justifier la tricherie.

Avant d'argumenter, M. Derder «chauffe l'ambiance», confectionnant un cadre propice à la discussion. Ceux qui ont osé s'indigner de la faute de Thierry Henry sont qualifiés de «faux-culs», d'«intégristes de la bien-pensance»; «politiquement corrects», ils appartiennent à un «tribunal populaire excessif et grossier». La «morale» s'en prend à un sportif qui n'a pas à être «exemplaire». Les sportifs «ont aussi leurs faiblesses». Certains se dopent, trichent, prêtent leur concours à des paris truqués, «c'est humain».

Tel est l'argument-clé de M. Derder: «Nous trichons tous un peu», nous sommes tous des «menteurs occasionnels», donc il est «impossible» et «pas souhaitable» de ne pas tricher. Un homme normal triche, donc il est permis de tricher. On passe d'un fait discutable – car beaucoup de gens ne trichent pas – à une prescription. M. Derder profère un paradoxe que nous qualifierions, pour être gentil, d'«énorme»: contourner les règles est moral, c'est le signe

qu'on les reconnaît. «*On analyse, on réfléchit, on travaille à les contourner (les règles, réd.), donc on les respecte*». Joli, non? Violer les règles, c'est les respecter. Cette philosophie, digne d'Orwell dans 1984, interprète de manière cavalière le principe de non-contradiction. Le milieu médiatique se veut «audacieux».

M. Derder veut distinguer entre «contourner les règles» et «nier les règles»: «*Si je ne déclare pas un revenu, je triche. Je contourne les règles, mais je les reconnais. Si je ne les reconnais pas, je braque la banque nationale. Vous voyez la différence?*». Non, nous ne la voyons pas. Dans les deux cas, il s'agit d'enfreindre les lois, avec plus ou moins de risque. Tout le monde sait qu'il ne faut ni tricher ni voler. Tout le monde, sauf certains gamins, certains criminels et Fahti Derder, qui décide de ne pas le savoir: «*Je préfère une société de tricheurs, j'aime Thierry Henry quand il triche*». C'est clair.

Malgré son cynisme revendiqué, M. Derder sent comme une morsure, dans un petit coin de sa conscience, à la case «école»: «*Dans ce contexte, tricher est mal, mais ce n'est pas gravissime: il faut appliquer les règles, travailler beaucoup. Et si on triche un peu, ça peut aider. L'important, c'est de ne pas se faire pincer*». Le cynisme se fait moins triomphal, Fahti progresse. Il tient maintenant le raisonnement d'un gamin de douze ans. L'ennui est que certains parents quadragénaires le tien-

nent aussi: «Vous avez puni mon fils pour tricherie, mais quelques camarades trichaient aussi, et vous n'avez rien vu, vous n'avez rien dit! Il n'a pas su dissimuler son forfait comme les autres. C'est de votre faute!». Ce genre de parents imite un exemple venu d'en-haut. L'ex-tennisman et chanteur français Yannick Noah, adulé paraît-il de ses compatriotes, a dit un jour de son fils, basketteur aux Etats-Unis, que la police venait d'arrêter pour divers délits routiers: «*C'est un c..., j'ai fait pareil quand j'avais son âge, mais j'étais assez malin pour pas me faire pécho (choper en verlan, réd.)!*».

Fahti Derder ne dit pas que des sottises. Il reproche à M<sup>me</sup> Lyon de vouloir supprimer le redoublement, et, à l'école en général, de bannir le risque d'échec. Il craint «une société où personne ne réussit. Où personne ne redouble, ni personne n'échoue. Plus de risques, plus d'enjeux [...]». Sur ce point, nous suivons M. Derder quoique la tricherie ne soit pas le bon moyen de contourner l'échec. Nous ne connaissons pas de tricheurs heureux. Un nombre infime d'élèves, en général excellents, trichent «pour le fun» (utilisons un vocabulaire familier à M. Derder!). Le tricheur moyen est dans la détresse. Il ne sait presque rien, n'a pas eu le temps d'apprendre ses leçons; il craint la réaction de ses parents ou les moqueries de ses condisciples; il se sent inférieur, dépassé. L'habitude de l'école moderne de propulser des élèves sans goût pour

l'étude dans des sections qui le présupposent a multiplié les tricheurs angoissés. Un certain libéralisme qui professe «l'égalité sur la ligne de départ» et encourage la compétition à outrance crée une ambiance propice à la tricherie. Nous avons constaté que les mauvaises classes, où une minorité d'élèves faibles veut faire la loi, ne savent pas jouer. Elles n'y prennent aucun plaisir parce que trop d'élèves ne comprennent pas que seule l'existence de règles et d'un arbitre respectés confèrent de l'intérêt au jeu.

Le tricheur perd la confiance qu'on plaçait en lui avant qu'il ne triche. Tout le monde finit par se défier de lui, il le sait et s'en trouve humilié.

M. Derder, qui s'est vanté d'avoir échoué deux fois au baccalauréat, préconise-t-il la tricherie à ses enfants? Nous n'en savons rien. Et la tricherie ne sévit pas qu'à l'école. On peut tricher en amour, en amitié. M. Derder triche-t-il avec les invités de *La Télé*? Avec ses collaborateurs, avec l'information? Ses émissions sont-elles fondées sur la tricherie?

Spectateur occasionnel de *La Télé*, nous espérons qu'il n'en est rien.

Quoi qu'il en soit, toute personne en position d'autorité, ayant à inculquer des mœurs droites – on nous répète assez que l'instruction et l'éducation ne se dissocient pas –, se passerait bien des paradoxes d'érudits. Ils ne lui facilitent pas la vie.

JACQUES PERRIN

## Revue de presse

### Enfin un discours chrétien!

Les gens d'Eglise ne se sont pas particulièrement distingués par l'originalité de leurs discours au sujet des minarets. On n'a guère entendu que des rengaines sur la tolérance, assaisonnées ici ou là de visites interreligieuses: on est allé boire le thé à la mosquée, le coca à la synagogue, le jus d'orange chez les protestants et déguster une Henniez verte et des flûtes chez les catholiques, après avoir bien sûr convoqué journalistes et photographes de service. Nous avons donc été heureusement surpris de découvrir dans *24 heures* du 28 novembre le «Billet du samedi» rédigé par le pasteur Marc Rossier, de Vers-l'Eglise, billet intitulé: «La religion a horreur du vide», avec une référence à la parole du Christ: «Pourquoi avez-vous peur, gens de peu de foi?» (St-Marc 4/40):

[...] *Quel que soit le résultat, l'existence même de cette initiative est un signe des temps: la peur de perdre l'identité chrétienne du pays fait son œuvre.*

*Quand la peur est là, c'est que nous avons déjà perdu la foi. Tandis que la peur suscite une méfiance de l'extérieur, la foi suscite une confiance intérieure. La foi garantit la paix intérieure par un fondement identitaire inébranlable [...].*

*Mais quand nous avons perdu la foi, nous ne savons plus comment définir notre identité autrement qu'en interdisant l'identité des autres. Quand nous avons perdu notre fondement, il ne nous reste plus qu'à nous consoler en brisant celui de nos voisins: pour nous sentir moins seuls...?*

*Or la perte d'identité crée un vide. La religion a horreur du vide! Confondant saveur de l'Evangile et tradition, le peuple suisse déserte les communautés chrétiennes pour retrouver une identité et combler ce vide par de nouveaux chemins.*

*Tandis que la foi des musulmans progresse au milieu de nous, le peuple suisse n'a que les valeurs qu'il mérite: certainement plus celles de l'Eglise qui s'épuise, faute de disciples.*

*Mais ce n'est pas en coupant la tête des autres religions que nous retrouvons notre identité. [...]*

Cette affirmation de foi ne résout pas pour autant le grave problème religieux et politique posé par l'expansion de l'Islam, mais au moins on se place sur un juste terrain pour l'aborder, et non sur le terrain mouvant des Droits de l'Homme invoqués tant par les adversaires que par les partisans de l'initiative.

E. J.

### Une analyse pertinente

M. Michel Audétat dans *L'Hebdo* du 3 décembre («Retour du refoulé») revient sur les diverses explications du vote du 29 novembre qui a révélé le divorce entre la population et ses «élites» et l'échec des sondages préalables, car les gens n'ont pas osé s'exprimer face au matraquage de l'intelligentsia politique et médiatique:

[...] *La rapide installation d'une nouvelle religion dans les sociétés occidentales est un phénomène absolument inédit, sans équivalent au cours des siècles précédents. Il est donc nécessaire qu'on en débattre librement, sans être asphyxié par ce que le philosophe Pierre-André Taguieff a nommé «la vulgate antiraciste dominante». Pour une part non négligeable, l'acceptation de l'initiative peut être interprétée comme une révolte contre cette «vulgate» dont le chantage à «l'islamophobie» constitue un des instruments essentiels. [...]*

*Beaucoup en ont marre. Le temps d'une votation, ils sont montés sur la table, se sont mouchés dans les rideaux et, prenant prétexte de ces minarets qui indiffèrent même la plupart des musulmans suisses ou de Suisse, ils ont lancé*

*un «merde» sonore à tous ceux qui auraient voulu les intimider jusque dans le secret de l'isoloir. Avec le résultat que l'on sait: une réponse passionnelle à une question idiote. [...]*

Parmi les vaincus du 29 novembre – nous en sommes – ceux qui ont cru bon de tenir des manifs pour stigmatiser les vainqueurs par leurs propos moralisants ont démontré qu'ils n'ont rien compris à la vague de fond qui s'est manifestée. Résultat: des divisions plus profondes entre les Suisses, un nombre supplémentaire d'adhésions à l'UDC, et les musulmans perspicaces qui se frottent les mains.

E. J.

### Courageux

Se démarquant de la grande majorité de ses confrères, Nicolas Verdan écrit, au lendemain de la votation fédérale sur les minarets (*24 heures* du 1<sup>er</sup> décembre):

*Il n'y a pas de honte à être «contre». Contre l'initiative sur les minarets, ou contre les minarets, à chacun son opinion. C'est même, en Suisse, un droit de pouvoir l'exprimer. Et pourtant, chez les perdants de dimanche, tout le monde ne l'entend pas de cette oreille. Déçus, c'est aussi un droit, fâchés, c'est tout naturel, outrés, on comprend, certains considèrent le résultat des urnes comme une atteinte à la démocratie. Là, ils ont tort. Au nom des «pour», «pour la tolérance», «pour l'ouverture», «pour l'intégration des étrangers», quelques chantres de la démocratie directe vont jusqu'à demander aujourd'hui l'arbitrage de l'étranger. Quitte à soulever les urnes dépouillées pour les reverser sur la table des juges à Strasbourg. [...] aucune valeur supérieure du «bien» n'autorise quiconque à remettre en question la vox populi. En âme et conscience, de nombreux Suisses ont voté. Et personne n'a le droit, ici ou*

*ailleurs, de prétendre qu'ils se sont trompés. Ce sont les sondages, seuls, qui se sont fourvoyés. [...]*

Il fallait l'écrire.

Ph. R.

### Le niveau, oui ou non?

A l'heure où l'on classe les joueurs de tennis, les universités et les cuisiniers, *24 heures* du 10 décembre établit aussi le classement des politiciens vaudois. La moyenne de nos parlementaires fédéraux, à en croire ce journal, n'est pas très élevée. Qui donc pourrait briguer le Conseil fédéral?

M. Romain Clivaz, correspondant parlementaire et éditorialiste du jour, recommande en tout cas de dépasser le syndrome «Brélias», contraction des patronymes Brélaz et Broulis portés par d'éventuels champions. M. Brélaz décoit à Berne, estime l'auteur. Quant à M. Broulis, dont les ambitions ont été stoppées net dans la course à la succession de Pascal Couchepin, le journaliste constate: *Il n'avait tout simplement pas le niveau.*

Aïe! Quand on se rappelle que le même *24 heures* a créé de toutes pièces la candidature de M. Broulis l'été passé... ça doit chauffer dans la salle de rédaction.

C.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

## La Suisse connaît encore la démocratie directe. Merci qui?

La Ligue vaudoise n'a pas soutenu l'initiative contre la construction de minarets. Notre position apparaît à certains d'autant plus critiquable aujourd'hui que le texte a été approuvé par le peuple et les cantons. Ces critiques sont l'occasion de faire un petit rappel historique. Si la Suisse connaît encore une démocratie directe effective, c'est grâce au Canton de Vaud et surtout à la Ligue vaudoise! C'est elle qui avait permis de rétablir le plein exercice de la démocratie directe en Suisse après la Seconde Guerre Mondiale.

A l'époque, la démocratie directe avait été partiellement suspendue. Le 30 août 1939, le Conseil fédéral reçoit les pleins pouvoirs. En matière de sécurité, mais aussi de levée d'impôts par exemple, il a une grande marge de manœuvre. Par ailleurs, l'Assemblée fédérale obtient le moyen de légiférer rapidement en cas de besoin, à l'aide de la clause d'urgence: les arrêtés fédéraux dits urgents, votés à la majorité de tous les membres de chaque conseil, sont soustraits au référendum.

Leur durée est limitée, mais ils sont en fait le plus souvent renouvelés – toujours d'urgence. De plus, ces arrêtés sont souvent contraires à la Constitution fédérale, lorsque les Chambres s'estiment obligées d'y déroger sans avoir le temps d'utiliser la procédure légale de révision<sup>1</sup>.

En 1945, six mois après la cessation des hostilités, les mesures d'exception restent toujours intégralement en vigueur. Les autorités fédérales ont pris goût aux pleins pouvoirs et ne sont pas pressées de rétablir la démocratie directe telle qu'elle était prévue par la Constitution fédérale de 1874. Pourquoi demander l'avis du peuple et des cantons si on peut s'en passer? L'administration fédérale, qui a grossi démesurément durant la guerre, ne montre aucun signe d'amaigrissement. De toutes parts on se plaint d'une bureaucratie devenue accablante.

Devant ce constat, à la fin de l'année 1945, la Ligue vaudoise lance deux initiatives fédérales «pour le retour à la démocratie directe». La pre-

mière demande une nouvelle réglementation des arrêtés fédéraux urgents: les Chambres conservent le droit de légiférer dans l'urgence, mais sans pouvoir soustraire cette législation plus d'un an au référendum. On exclut ainsi tout emploi abusif de la clause d'urgence. La seconde initiative vise à abroger la législation d'exception en vigueur, c'est-à-dire les arrêtés urgents adoptés durant la guerre ainsi que les pleins pouvoirs du Conseil fédéral.

Les deux initiatives aboutissent en été 1946, recueillant chacune plus de 56'000 signatures. Les efforts des membres de la Ligue vaudoise sont couronnés de succès dans leur pays. A lui seul, le Canton de Vaud réunit deux fois 22'000 signatures!

Quelle est la réaction du Conseil fédéral? On s'en doute, il utilise tous les moyens possibles pour éviter le succès des initiatives devant le souverain. Les textes restent enfouis trois ans à Berne. Le Conseil fédéral attend le mois de juillet 1949, au moment où les gens partent en vacances, pour brusquement fixer la date de la votation au moment le plus défavorable (début septembre), soit à la rentrée des vacances.

Mais rien n'y fait. Le 11 septembre 1949, le peuple et les cantons disent OUI à l'initiative réformant la clause d'urgence. Acculées, les autorités fédérales renoncent aux pleins pouvoirs et abrogent la législation d'urgence. La seconde initiative devient sans objet. Après une décennie d'absence, la démocratie directe réapparaît en Suisse. Elle connaîtra, on le sait, un beau succès! En cette année 2009, nous venons de fêter les soixante ans de son rétablissement. Merci au Canton de Vaud. Merci à la Ligue vaudoise<sup>2</sup>!

NICOLAS DE ARAUJO

<sup>1</sup> Les nombreux articles que M. Philibert Muret a rédigés sur les initiatives dans *La Nation*, entre 1945 et 1949, ont fourni la matière à ces explications. Profitons-en pour saluer le doyen de nos rédacteurs!

<sup>2</sup> Quoique critiques du système démocratique, nous avons toujours affirmé notre préférence pour la démocratie directe sur la démocratie parlementaire. Plaidant pour le retour à la démocratie

directe en 1945, Marcel Regamey affirmait: «La Ligue vaudoise ralliée à la démocratie? Tel est le commentaire sarcastique de quelques bons apôtres toujours prêts à opposer les mots aux mots sans se préoccuper de la réalité qu'ils recouvrent. [...] il faut répéter la maxime fondamentale de toute nation ordonnée et libre: *lex fit ex constitutione principis ac consensu populi*: la loi est faite par la décision du prince (l'Etat indépendant) et l'assentiment du peuple. [...] Sur le plan fédéral, contre la toute-puissance d'une majorité numérique du peuple, nous défendons les droits des cantons et, contre la toute-puissance de l'administration fédérale, nous défendons l'institution du référendum. Nous ne nous dissimulons pas les imperfections du référendum tel qu'il est organisé par la Constitution. Pour obtenir un assentiment réfléchi et profond du peuple, il ne suffit pas de soumettre à un masse d'électeurs distraits et indifférents un projet tout fait, sur lequel il faut répondre par *oui* ou par *non*. [...] Toutefois, avec toutes ses imperfections, le référendum demeure la garantie essentielle de nos libertés, le frein indispensable sur la pente glissante vers la démocratie totalitaire.» (Marcel Regamey, «Démocrates?», *La Nation* N° 205, 1<sup>er</sup> novembre 1945).

### Les lances de Breda

Par Bartolomé Bennassar, collection «une œuvre, une histoire», Armand Colin 2008

L'auteur, excellent spécialiste français de l'histoire de l'Espagne, commente sous l'angle historique le tableau de Vélasquez, la Reddition de Breda. Sous le règne de Philippe IV, le roi-planète, Justin de Nassau remet la clef de la ville hollandaise à son vainqueur, le général espagnol d'origine génoise Ambroise Spinola, à l'air bienveillant, qui est descendu de cheval et a posé la main sur l'épaule du vaincu en signe d'estime pour un adversaire coriace. Au second plan, on voit les piques du redoutable tercio. Sans doute Vélasquez a-t-il légèrement idéalisé la scène pour magnifier la clémence et la grandeur espagnoles, mais il est vrai que les Hollandais ont eu le droit de défilier devant les vainqueurs, avec leurs armes et leurs étendards, que Spinola a interdit les pillages, fait rare pour l'époque, où la guerre ne se fait pas encore «en dentelles», n'est pas «propre», encore moins «chirurgicale»...

J. P.

### On nous écrit

Suite à l'article de Denis Ramelet paru dans le dernier numéro et dénonçant l'agitation à l'UNIL, nous avons reçu de M. Samuel Guignard, étudiant en première année de droit à l'UNIL et un des initiateurs du mouvement anti-occupation, un courrier montrant comment s'est constituée l'opposition à cette agitation.

La mobilisation estudiantine européenne a généré dans certaines universités suisses, dont celle de Lausanne, une vague d'occupations sauvages d'auditoires.

Dans l'après-midi du 25 novembre, des manifestants commencent à occuper l'auditoire 1031 de l'Anthropole à l'Université de Lausanne, ce qui soulève une vive colère parmi une grande majorité d'étudiants opposés à une action les privant d'un de leurs lieux de cours. Rien ne bouge du côté de la Direction, la Fédération des Associations d'Etudiants cautionne. Il faudra attendre une semaine pour que la Direction condamne l'occupation. Les actions ne s'arrêtent pas à l'occupation, les murs sont littéralement couverts d'affiches et les étudiants submergés de tracts.

Face à cette situation, certains étudiants se mobilisent pour contrer ces actions qui ne représentent pas l'avis de la majorité mais sont conduites par une poignée d'étudiants faisant fi de tout respect des autres en occupant illégalement un des plus grands auditoires du site de l'UNIL, bien qu'un autre auditoire leur ait été proposé. La réponse des opposants est claire: l'occupation sauvage est une action unilatérale et anti-démocratique, il faut éviter à tout prix une prolifération de ce genre d'actions, elles doivent rester marginales et contestées.

Le week-end qui suit, le mouvement anti-occupation prend de l'ampleur et le lundi 30 novembre, un petit nombre d'opposants (la plupart d'entre eux avaient des cours au moment de l'assemblée) se rendent à la pseudo-assemblée générale des étudiants mobilisés. La question de l'occupation est soulevée, la tension monte, le débat se fait virulent. Les opposants réussissent à ajouter un vote sur l'occupation à l'ordre du jour (après avoir essuyé un net refus

d'un vote électronique, par peur de la défaite vraisemblablement), mais les voix manquent au moment du vote à main levée. On ne peut de toute manière pas considérer un tel vote comme représentatif puisque la plupart des personnes présentes dans l'auditoire étaient des manifestants. Le sondage électronique proposé par le centre-droit universitaire démontre assez bien par contre que la majorité est contre l'occupation, bien qu'un tel sondage ne soit pas à 100% représentatif non plus.

Il ressort de l'assemblée du 30 novembre que les occupants ne sont pas disposés au dialogue et que leur notion de la démocratie est pour le moins étrange. En effet on y apprend que l'occupation a été votée en assemblée, la semaine précédente. Je doute que de faire voter l'occupation à une assemblée non officielle, où seuls les étudiants mobilisés sont présents, soit vraiment une action démocratique. Ce qui se dégage aussi de cette assemblée, c'est le manque total de structure chez les occupants, il n'y a aucun leader apparent, aucun représentant, on ne sait pas à qui on s'adresse. Les opposants à l'occupation ont peut-être été mis en échec à cette assemblée, ce qui était prévisible, mais le but secondaire, à savoir montrer la forte présence d'un avis contraire, a été atteint.

Dans les jours suivants, les opposants continuent à faire pression sur les occupants. Le 2 décembre, ces derniers acceptent de libérer l'auditoire 1031 et de se déplacer au 1129, plus petit. Ce n'était qu'une demi-victoire, car l'occupation continuait ailleurs, mais cela a permis aux cours de HEC, par exemple, de reprendre dans des conditions convenables. L'occupation sauvage n'a complètement cessé que le 9 décembre, les occupants acceptant de se contenter d'une salle mise à leur disposition par la Direction.

Le mouvement anti-occupation n'a été formé que d'étudiants, sans le soutien d'associations et pourtant il a montré son importance. Il ne faut pas toujours laisser faire, toujours se plier à la volonté de cette minorité qui semble pourtant être soutenue par des organes de l'UNIL, et par d'autres hors du campus. Il faut continuer à contester ce genre d'actions sauvages.

SAMUEL GUIGNARD

### Le Coin du Ronchon

#### On ne peut pas laisser n'importe qui s'exprimer sur des sujets sensibles

«Quatre jours après le scrutin [sur les minarets], aucun acte de représailles n'a frappé les ambassades suisses dans les pays arabes. [...] Si les appels au boycott se multiplient, aucun acte violent contre les ambassades suisses ne s'est produit. [...] Ainsi se manifestait la déception du monde médiatique le 3 décembre dernier dans la revue de presse de la Télévision suisse romande. Le quotidien *La Liberté* rapportait ces propos d'un haut fonctionnaire suisse: «Pour l'instant, on ne note aucune menace. Il n'y a eu aucune manifestation devant nos ambassades et le drapeau suisse n'a pas été brûlé.» Et le commentateur de s'interroger: «Est-ce le calme avant la tempête?»

Au moment de rédiger ces lignes, dix jours plus tard, aucune tempête n'a encore eu lieu. Les musulmans de Suisse et d'ailleurs refusent manifestement de suivre les appels à la violence lancés par les journalistes et les diplomates helvé-

tiques, et ces derniers réalisent ainsi avec stupéfaction que ce qu'Oskar Freysinger leur avait dit était vrai: les fidèles d'Allah ne sont pas tous des barbares violents et sanguinaires. Un peu comme lorsque Peppone découvrait que tous les fonctionnaires soviétiques n'étaient pas des tortionnaires inhumains.

On ne peut toutefois s'empêcher d'exprimer notre déception à l'idée que les forces les plus progressistes de notre société ont pu concevoir et propager une vision aussi négative de l'islam. On est en droit de se demander si les sujets particulièrement sensibles et controversés ne devraient pas être soustraits à l'appréciation des médias, dès lors que ces derniers se laissent trop facilement emporter par leurs passions et font preuve d'une maturité insuffisante pour aborder sereinement ces questions.

LE RONCHON